

## Bulletin académique n° 326 / Juin 2024

### **Des milliards d'euros dépensés et seulement 0,3 % des CFA contrôlés**

---

Un [rapport](#) conjoint de l'Igas et l'Igesr sur "La qualité de la formation professionnelle", remis au gouvernement en octobre 2023 et rendu public le 27 mai 2024 (sic), est particulièrement alarmant sur la quasi-absence de contrôles de ce système de formation de nos enfants, adolescents et jeunes adultes.

On peut affirmer d'emblée que le contrôle des Centres de Formation par Apprentissage est (quasi) inexistant : "Le nombre de contrôles réalisés par la Mission de Contrôle Pédagogique des Formations par Apprentissage (MCPFA) représente 0,3 % des formations existantes par apprentissage." Ce qui représente 125 établissements contrôlés en 2022 ! Les Inspecteurs ajoutent : "Sur le plan quantitatif, ce nombre n'est pas de nature à avoir un effet incitatif sur la qualité pédagogique des formations des centres de formation." Qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! Ceci sur le plan pédagogique. Mais le bilan est tout aussi catastrophique sur le plan des contrôles administratifs et financiers par les Services Régionaux de Contrôle (SRC) de la formation professionnelle : "D'après les données disponibles à la date de rédaction du présent rapport, 716 contrôles d'organismes de formation ont été réalisés en 2021, pour un volume total de fonds versés s'établissant à 121.3 millions d'euros. Des irrégularités ont été constatées dans 516 contrôles, pour lesquelles seulement 64 décisions préfectorales ou ministérielles ont été prises."

### **Apprentissage : les dérapages financiers et pédagogiques sur un plateau de télé**

---

La loi Avenir professionnel, promue par Emmanuel Macron et portée par Muriel Pénicaud, ancienne ministre du travail, a été conçue par le Medef. Sa mise en application a entraîné des dérives pédagogiques et financières comme l'a mis en évidence Complément d'enquête sur France 2. C'est devenu une aubaine pour les promoteurs de l'apprentissage comme Galiléo, dont Muriel Pénicaud est administrative. [Lire billet de Nasr Lakhsassi](#).

### **Suite du calendrier Intra 2024**

---

- Du 23 mai 2024 au 11 juin 2024 : lancement de l'algorithme et optimisation par le service de la DPE des affectations.
- Le 12 juin 2024 : résultat du mouvement
- Du 12 au 19 juin 2024 : recensement des recours et révisions d'affectations
- Du 20 au 28 juin 2024 : analyse des seuls recours par la DPE
- Les 2 et 3 juillet 2024 : réunions bilatérales

### **La loi transférant à l'État la prise en charge financière des AESH sur le temps méridien est promulguée au JO**

---

La [loi](#) visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne, adoptée en deuxième lecture par le Sénat le 15 mai dernier, est promulguée au JO du 28 mai 2024. Elle modifie la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, en incluant parmi celles relevant de l'État la rémunération des AESH affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps scolaire et le temps de pause méridienne ; elle précise dans le code de l'éducation que les AESH sont rémunérés par l'État lorsqu'ils interviennent sur le temps scolaire et le temps de pause méridienne ; elle prévoit la remise d'un rapport du gouvernement au Parlement sur la situation des AESH intervenant pendant les temps scolaires et de pause méridienne. Elle entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2024.

## **PFMP : un rapport formule 12 propositions pour améliorer le suivi des stages en entreprise !**

---

Un [rapport](#) du groupe de travail de l'association Inspecteurs de l'éducation sans frontière souligne la variabilité de la qualité des PFMP et pointe leur suivi insuffisant. Les auteurs de ce texte formulent 12 propositions pour améliorer la relation partenariale entre l'Éducation nationale et les entreprises accueillantes.

Pour le rédiger, les auteurs de ce rapport ont mené une série d'entretiens auprès des DDFPT de huit établissements, ainsi que de cinq IEN et quatre Drafpic. Ci-dessous les propositions pour "concevoir et rebâtir les PFMP dans l'optique d'une alternance partenariale entre l'établissement et l'entreprise", en tenant compte "des différences entre les situations et les types d'entreprises appelés à recevoir des stagiaires en PFMP" :

- procéder à un inventaire des types et modalités de PFMP, de façon à identifier les différences entre les secteurs et les régions, les forces et faiblesses, et les bonnes pratiques,
- établir les éléments essentiels d'une véritable co-construction de la formation et identifier les scénarios de mise en œuvre,
- engager le débat avec les branches et fédérations professionnelles sur les objectifs à atteindre et les moyens nécessaires, et parvenir à un consensus avec les partenaires sociaux sur les différents modèles et les outils pédagogiques appropriés appelés à nourrir le dialogue,
- définir des indicateurs de qualité des PFMP incluant leurs modalités de suivi,
- inclure dans la formation initiale des enseignants de lycée professionnel la connaissance du monde de l'entreprise et systématiser leur formation continue,
- rendre obligatoire la personnalisation des parcours de PFMP par une annexe pédagogique spécifique adaptée à chaque élève,
- favoriser le travail en réseau au niveau régional, encourager la mutualisation des ressources, faire des PFMP une priorité pour les CMQ et établir des liens avec les Opérateurs de Compétences (Opco),
- réviser les obligations de service des enseignants de lycée professionnel, assouplir les contraintes réglementaires en particulier celles des horaires hebdomadaires,
- abonder les établissements (et les académies) des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces propositions".
- transformer les référentiels en outils de dialogue utilisables par tous les formateurs, enseignants et tuteurs,
- revoir le fonctionnement des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) pour faciliter la participation effective des partenaires sociaux.

Enfin, les auteurs appellent à "recréer un Haut Comité éducation-économie tel qu'il fonctionnait dans les années 1980-1990 pour reprendre et conduire tous ces travaux à bonne fin".

**Il est important de se pencher sur les problématiques concernant les PFMP car il y a beaucoup de choses à dire ! En regardant de près nous constatons que les auteurs de ce rapport n'ont en aucun moment associé les premiers concernés, à savoir les élèves et leurs professeurs !**

## **FSU : Nous ne trions pas nos élèves**

---

*« Nous sommes déterminés à organiser la résistance contre les mesures du Choc des savoirs ». C'est par ces mots que Benoit Teste, secrétaire générale de la FSU, a lancé la conférence de presse qui avait lieu hier, mardi 14 mai. Et si les syndicats ont tenu à réunir les journalistes, c'est parce que l'heure est grave selon eux. « L'école est à un point de bascule » a affirmé Benoit Teste pour qui les mesures du Choc des savoirs portées par le gouvernement Attal sont « populistes ». Ces mesures peuvent mettre « le feu socialement » assure Sophie Vénéitay, du Snes-FSU. « Elles barrent la route aux élèves de milieux les plus défavorisés ». Ce qui se joue aujourd'hui chez les professeurs qui se mobilisent, c'est « un combat pour la dignité professionnelle » selon elle. Et les syndicats préviennent, « les revendications ne s'arrêteront pas le 25 mai ». « On va discuter de la façon dont on organise la mobilisation à la fin de l'année et à la rentrée. On n'a aucun tabou sur les actions à mener si elles emportent l'adhésion des collègues ». [Lire la suite](#)*

## **Audience avec la Dgesco : quelques éléments ci-dessous, centrés Lycées Professionnels**

---

### **PACTE :**

- dotations pactes notifiées aux rectorats le 24 mai, dotations vers les établissements début juin.
- parts RCD multipliées par 2 (en moyenne)
- diminution des enveloppes pour les missions innovations car conscience du "détournement" opéré dans les établissements (plafonnement à 10 % des missions désormais), volonté de financer de vraies innovations pédagogiques.
- maintien des volumes pour les autres missions.
- Les dotations sont pensées selon le consommé 2023-2024.
- maintien de la dotation d'IMP pour la rentrée 2024, aucune évolution.
- pacte LP : pas d'évolution selon eux mais vont finalement regarder (enfin) la conséquence de la nouvelle grille horaire bac pro sur la brique groupe à effectifs réduits Français-Maths.

### **PRÉPA-2de :**

- 150 emplois confirmés pour la rentrée 2024 (1,5 par établissement concerné)
- 27 heures de DHG allouées : la Dgesco reconnaît que c'est insuffisant car ne permet pas de mener la différenciation GT-pro (groupes etc.)
- objectif visé de 20 élèves par classe, plafond de 25 élèves.
- les élèves sans affectation AFFELNET ne sont pas la cible, consigne pour que ces élèves ne soient pas concernés. Si plus de demandes des familles que de places, critères donnés par la Dgesco : retenir les élèves dont les familles ont fait la démarche en amont du dernier conseil et pour lesquels le conseil de classe a conseillé la prépa-2de avec un avis favorable de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil).

**Bilan de la réforme LP** : pas de bilan lancé à cette date.

## **Concours externe (CAPLP) : des sections ou options déficitaires dès la première phase du concours**

---

**Concours externe** : 7 119 candidats inscrits (-141) pour 1 187 postes (-183 par rapport à 2023)

La plupart des admissibilités sont publiées. Ci-dessous des sections ou options déficitaires ou qui ont toutes les chances de l'être :

- Biotechnologies, option santé-environnement : 150 postes (- 30), 413 candidats (-100), 153 admissibles (+3)
- Economie et gestion, option commerce et vente : 135 postes (- 6), 1 337 candidats (+124), 218 admissibles
- Génie civil, option équipements techniques-énergie : 18 postes (- 6), 63 candidats (+3), 16 admissibles (-2)
- Mathématiques - physique chimie : 215 postes (- 30), 614 candidats (-12), 191 admissibles (+5)

## **Formation des enseignants : la FSU et la CGT quittent une concertation. France Universités évoque "une ligne rouge"**

---

Le projet de décret modifiant la place du concours (de recrutement des enseignants et CPE) et les deux années de formation initiale (M1 et M2) a été présenté hier 29 mai aux organisations syndicales.

Le ministère présentait, à cette réunion, le projet de décret modifiant les conditions de recrutement des enseignants et personnels d'éducation. Ce texte, conformément aux annonces d'Emmanuel Macron début avril, place les concours de recrutement en fin de L3. Il prévoit aussi les dispositions pour les étudiants qui auront suivi la future licence de préparation au professorat des écoles (LPPE), fixe une gratification pour les étudiants en M1, tout en créant une "astreinte" de quatre ans dans la fonction publique pour les enseignants titularisés à l'issue de la formation.

"Mascarade de concertation, cafouillage, impréparation" : voilà comment la FSU qualifie la réforme de la formation des enseignants, le 29 mai 2024, après avoir quitté une réunion sur le sujet le même jour. "À trois mois de la rentrée, rien n'est prêt, de nombreuses questions restent sans réponse", dénonce-t-elle. La CGT est également partie du groupe de travail, critiquant "un projet mené à marche forcée". De son côté, France Universités alerte sur une formulation d'un projet de décret laissant craindre que la formation puisse se dérouler au sein "d'un organisme privé".

Il y a un mois, l'ensemble des organisations syndicales de l'Éducation nationale avait boycotté une réunion sur la réforme de la formation des enseignants. Le 29 mai 2024, c'est le même scénario pour la FSU et la CGT qui ont quitté le groupe de travail sur la même thématique, qui se tenait rue de Grenelle. [Lire le communiqué des syndicats de la FSU](#)

## **En finir avec le projet de fusion des AESH et AED (ARE)**

---

En avril 2023 dernier, le président de la République, avait annoncé lors de la Conférence Nationale du Handicap, une proposition indigente : « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) » niant ainsi les spécificités des deux métiers.

Les syndicats de la FSU n'ont cessé, depuis cette annonce, de dénoncer cette mesure qui dégraderait encore davantage les conditions de travail des AESH, nuirait à la juste reconnaissance professionnelle du métier des AESH et aux missions dédiées aux élèves en situation de handicap. Ce projet nie aussi le rôle essentiel joué par les AED dans les collèges et lycées, dans l'accompagnement, le soutien, l'écoute des élèves.

La FSU continuera de revendiquer de meilleures conditions d'emploi et de salaire pour ces agent-es précaires. Elle portera ses revendications lors de la journée unitaire contre la précarité du 5 juin.

**Proposition de motion pour le CA contre les classes de prépa seconde**  
**Notre métier n'est pas de trier les élèves !**  
[Cliquez ici](#)

## **La PRE-ADHESION 2024-2025, c'est parti !**

---

*Le SNUEP, avec la FSU, la force collective pour la défense des personnels, du métier et du système éducatif !*

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, **c'est se donner les forces collectives** dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Vous trouverez le bulletin de pré-adhésion 2024-2025 ici : [Bulletin pré adhésion 2024-2025](#)

Les tarifs sont valables jusqu'au 1er octobre 2024.